

KMO - PORTEFEUILLE

Road Academy est un fournisseur de formation enregistré par le Gouvernement Flamand dans le cadre du KMO-portefeuille.

Qu'est-ce que le KMO-portefeuille ?

Le KMO-portefeuille est un service de subventions grâce auquel les petites et moyennes entreprises situées en région flamande peuvent bénéficier d'une subvention du **Gouvernement Flamand** afin de financer les frais de formation, plus précisément :

- Petites entreprises : subvention de 30 % avec un maximum de 7 500 € de subventions par an et par PME.
- Entreprises de taille moyenne : subvention de 20 % avec un maximum de 7 500 € par an par PME.

Le **portefeuille PME** est conçu pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les professionnels des professions libérales établis en Flandre.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.kmo-portefeuille.be.

Cette subvention est disponible pour toutes les formations continues. Assurez-vous d'avoir accès à un ordinateur car la demande de subvention ne peut être effectuée que en ligne, et une adresse e-mail professionnelle est nécessaire pour toute correspondance.

Recommandations :

- Il est recommandé d'utiliser de préférence l'Explorateur de navigateur ou Google Chrome (évitez Edge).
- Si vous éprouvez des difficultés à gérer votre ordinateur ou si vous ne disposez pas des données comptables nécessaires telles que la date de début de votre entreprise ou le chiffre d'affaires de l'année précédente, on vous recommande de faire exécuter cette demande par votre comptable.



Bon à savoir : vous avez la possibilité de soumettre votre demande avant de recevoir votre facture.

Attention : Votre demande de subvention doit être soumise au plus tard 14 jours après la date de début de formation.

Il se passe quoi si je ne respecte pas les délais?

Si la demande de subvention n'est pas soumise dans les délais impartis (au plus tard 14 jours après le début de la formation) et/ou si le paiement n'est pas effectué à temps, cela entraînera malheureusement l'annulation automatique de la demande de subvention.

Nous vous rappelons que Road Academy ne peut être tenu responsable si le client ne suit pas la procédure établie et ne peut donc pas bénéficier de la subvention.

Comment payer avec le KMO-portefeuille ?

Bon à savoir : Une demande de KMO-portefeuille est automatiquement confirmée. Comme centre de formation, nous veillons à ce que cette demande **réponde à toutes les exigences requises**. Si cela n'est pas le cas (à cause d'un montant erroné par exemple), nous annulerons ou refuserons la demande.

Après la demande, vous recevrez les détails afin de déposer votre part du paiement dans votre KMO-portefeuille électronique. Pour cela, vous avez **30 jours**. Une fois votre participation traitée, le Gouvernement Flamand versera également la subvention dans votre portefeuille, afin que vous puissiez disposer du montant total en ligne.

Avec le montant complet, vous pouvez alors **payer le cours avec votre portefeuille électronique**. Vous devrez ensuite vous identifier à nouveau et donner l'ordre de paiement. Remarque: il peut s'écouler **jusqu'à 14 jours** avant que le paiement ne soit effectué.

Suivons les étapes !

Étape 1 : demande d'accès au site Web

Seule la personne autorisée par l'entreprise à soumettre une demande de subvention peut accéder au site Web www.kmo-portefeuille.be via la carte d'identité électronique (eID) ou via un jeton fédéral.

Carte d'identité électronique avec lecteur de carte

Info : <http://eid.belgium.be/nl/>

Jeton fédéral

Demande via http://www.fedict.belgium.be/nl/andere_diensten/tokenaanvraag

Il est important de ne pas oublier le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous entrez pendant le processus d'inscription. Le jeton fédéral vous sera envoyé par la poste dans la semaine.



Étape 2 : enregistrer votre entreprise

Est-ce la première fois que vous demandez une subvention via le portefeuille PME ? Il faudra enregistrer d'abord votre entreprise sur la plateforme en ligne via www.kmo-portefeuille.be.

Vous aurez accès à cette plate-forme si vous avez les droits d'utilisateur appropriés après une vérification d'identification avec votre carte d'identité électronique (e-ID), votre jeton fédéral, un code de sécurité via une application ou un code de sécurité par SMS.

Après cette identification, vous pouvez gérer les données de l'entreprise et soumettre une demande de soutien.

Étape 3 : demander une subvention

Recommandations : Vous avez la possibilité de soumettre votre demande avant de recevoir votre facture.

1. Allez sur www.kmo-portefeuille.be et cliquez à droite sur le cadre « Demande »
2. Sélectionnez la façon dont vous souhaitez vous connecter (lecteur de carte, jeton, itsme, SMS, ...)
3. Cliquez sur l'organisation à laquelle vous souhaitez vous inscrire
4. Le cas échéant : enregistrement de l'entreprise : remplissez les informations manquantes et cliquez sur « enregistrer »
5. Confirmez la taille de votre entreprise et cliquez sur « confirmer ».
6. Dans la barre verte, cliquez sur « Portefeuille PME », puis sur le bouton bleu « Demander une nouvelle subvention ».

1. Onglet « Votre entreprise » :

- entrez le code NACE de votre entreprise
- Onglet « Données du projet »
- Cliquez sur « formation » sous le type de service
- Nom de la formation : Nom de la formation : (voir confirmation de commande) : entrez le numéro de session (TA2020.xxx), la date de la formation continue et le titre de la formation ici
- **Thème : désigne "Compétences spécifiques à la profession"**
- Entrez le nombre total d'heures à effectuer = le nombre total d'heures de formation suivies par tous les participants de votre entreprise ensemble (par exemple 8h x nombre de participants)
- Entrez le nombre de participants de votre entreprise qui participent à cette formation
- Entrez le nom (ou les noms) des participants
- Date d'inscription : date de votre inscription ou de votre accord (en ligne)

- Coût d'inscription hors TVA : entrez le montant de la facture ici ; hors TVA. Les autres montants sont ensuite automatiquement renseignés.
3. **Onglet « Fournisseur de services »**
 - Numéro d'accréditation ROAD ACADEMY= DV.O234275, puis cliquez sur Rechercher.
 - Cliquez sur le bouton "sélectionner" à côté de la ligne Road Academy
 4. **Onglet « Confirmation »**
 - Cochez la case que vous êtes d'accord (déclaration d'honneur)
 5. Onglet « dépôt »
 - Après un court instant, les instructions de paiement de votre contribution personnelle apparaîtront
 - Imprimez cette feuille et payez le « montant à déposer » à Sodexo sur le numéro de compte quelques jours avant la date limite.

Étape 4 : Paiement

1. Vous déposez votre propre contribution sur le compte Sodexo. Assurez-vous de reprendre exactement les détails du dépôt ci-dessus (y compris la notification). Gardez à l'esprit que votre banque peut avoir besoin de quelques jours de traitement !
2. Si votre dépôt est sur le compte du portefeuille PME à temps, le gouvernement flamand cède également la subvention à ce compte. Vous en serez informé par e-mail. Attention, cette somme totale n'est pas encore payée à la Road Academy.
3. Dès que vous recevez la facture de Road Academy, vous devez vous ordonner de transférer le montant hors TVA sur le compte de Road Academy via www.kmo-portefeuille.be (projets en portefeuille). Pour ce faire, vous ouvrez votre portefeuille électronique comme vous avez demandé les subventions, cliquez sur le projet pour lequel la subvention a été demandée, puis cliquez sur le bouton bleu « **payer** ».
4. Transférez le montant de la TVA sur le numéro de compte de Road Academy indiqué sur la facture.



Des questions ?

Avez-vous des questions sur l'utilisation du portefeuille PME ?

Contactez notre personnel au numéro 024114100

Nous sommes heureux de vous aider !